



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 61166

Texte de la question

M. Didier Julia appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les préoccupations exprimées par les enseignants à la formation du conducteur. En effet, la fréquence et le nombre des examens sont beaucoup trop insuffisants pour permettre de répondre de façon satisfaisante aux attentes des candidats. Les délais d'attente sont de plus en plus longs, que ce soit pour une première présentation ou, plus encore, pour se représenter. Cette situation handicape les candidats, pour qui l'obtention du permis de conduire s'avère, le plus souvent, indispensable dans le cadre de la recherche d'un emploi. Par ailleurs, les sociétés d'auto-école, dont l'activité se trouve ainsi freinée, ne peuvent plus remplir leurs obligations vis-à-vis de leurs élèves. Aussi, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin d'augmenter le nombre d'inspecteurs et la fréquence des examens, notamment dans le département de Seine-et-Marne, où la situation est particulièrement difficile.

Texte de la réponse

La situation en matière de places d'examen sur l'ensemble du territoire, difficile tout au long de l'année 2000, reste tendue en 2001 en raison d'une demande forte et continue d'examens du groupe poids lourds (+ 8 %). Dans ces conditions toutes les dispositions ont été prises au plans local, et continuent de l'être, pour une concentration de l'activité des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière sur les seuls examens. Les efforts déployés au niveau national pour l'attribution en places d'examen se sont traduits, sur les trois premiers mois de l'année 2001, par une augmentation de 7 % par rapport à la même période de l'année 2000, dans les catégories du groupe poids lourds qui concerne le transport de marchandises et le transport en commun de personnes, et de 3 % pour la moto, dont la demande reste également très soutenue. Ces chiffres témoignent de la détermination des agents du service public à faire le maximum pour répondre, autant que faire se peut, aux attentes des candidats. 30 postes supplémentaires d'inspecteurs ont été créés par la loi de finances pour 2000. Ces nouveaux inspecteurs, qui sont au nombre de 52 si l'on tient compte des recrutements pour remplacer les départs à la retraite, sont opérationnels depuis le 1er janvier 2001. Dans le département de Seine-et-Marne, 4 postes ont été pourvus, permettant la mise en place d'un effectif opérationnel conforme au ratio de répartition équitable de l'effectif global sur l'ensemble du territoire. Il s'agit du plus grand nombre de création de postes. Il a été décidé d'amplifier l'effort entrepris en 2000 au niveau des effectifs d'inspecteurs. Le comité interministériel de sécurité routière du 25 octobre 2000 a décidé la création de 230 nouveaux postes entre 2001 et 2003 pour améliorer les conditions de passage du permis de conduire et contrôler la qualité de la formation. Cela représente ainsi une augmentation programmée de près de 30 % du nombre d'inspecteurs en quatre ans. Dès cette année, 72 postes supplémentaires d'inspecteurs ainsi que 5 postes de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ont été créés. Au total, 100 nouveaux agents sont actuellement en formation ; ils recevront leur affectation définitive le 1er janvier 2002. Dans ces conditions, la situation du département de Seine-et-Marne sera suivie régulièrement lors de l'envoi des renforts et des permanences nationales, et sera examinée attentivement lors de l'affectation des inspecteurs qui, après leur formation, seront opérationnels fin 2001.

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61166

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2921

Réponse publiée le : 13 août 2001, page 4692